

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2015, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Bernard Degex
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2015 : présidence par M. Franz Brun, syndic de Corsier,
vice-présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny.

Dès le 1^{er} juillet 2015 : présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny,
vice-présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2015 : président, M. André Goy, conseiller communal à Corsier, rapporteur, Mme Josiane Vodoz, conseillère communale à Corsier.

Dès le 1^{er} juillet 2015 : présidente, Mme Annerose Lakhdar, conseillère communale à Jongny, rapporteur, Mme Annelise Dutoit Weidmann, conseillère communale à Jongny.

ACTIVITÉS 2015

Le CA s'est réuni à huit reprises au cours de l'année écoulée, dont une séance extraordinaire consacrée exclusivement à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale. Outre la gestion des affaires courantes (comptes et budget), le CA a assuré le suivi des dossiers et études en cours, notamment :

- suite de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;
- projet d'Espace régional des Pléiades;
- suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac).

Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Pour rappel, le mandat adjugé en mai 2012, a démarré officiellement en octobre 2012, pour une durée évaluée à environ 18 mois et pour un montant global de Fr. 516'672.-.

Comme mentionné dans le rapport d'activités 2014 de la CIEHL, un changement d'équipe a été proposé par le bureau pilote début 2015, ainsi qu'un programme de travail, à la demande du CA de la CIEHL.

Ceci a permis de compléter la phase de diagnostic par une analyse financière et par un diagnostic plus pointu sur le positionnement de la Riviera à l'échelle cantonale et nationale, puis de développer un "projet de société" plus pertinent.

Ces compléments ont été présentés aux municipalités lors d'un forum en mars 2015, qui a permis d'échanger sur les priorités politiques quant au projet de société.

Le bureau pilote s'est attelé à la troisième phase de l'étude, soit à la définition et à l'analyse de scénarios : statu quo / fusion à 10 communes / gouvernance régionale / fusions partielles et gouvernance régionale; puis à l'analyse de divers exemples de gouvernance régionale en Suisse (principalement en Romandie), au rappel des options selon la loi sur les communes; enfin, aux modes de gouvernances potentiels pour la Riviera et leurs implications respectives.

Cette troisième phase a été présentée aux municipalités lors d'un forum en novembre 2015. Les municipalités ont ensuite été consultées sur la base d'un extrait du rapport final, portant sur la phase 3 susmentionnée, et d'une note d'accompagnement rappelant les principaux éléments des phases précédentes. Un questionnaire a été établi à l'intention des municipalités, afin de faciliter leur prise de position. Le résultat de cette consultation est attendu pour le début 2016.

Il est ensuite prévu d'organiser une séance de présentation aux commissions des CC de la Riviera au printemps 2016, une fois le résultat de la consultation des municipalités connu et traité par le CA de la CIEHL.

A noter que l'année 2015 a été placée sous le signe d'une étroite collaboration entre le bureau pilote et le CA de la CIEHL, respectivement, le SAI. Le dit bureau a également fait appel aux experts du groupement.

Au niveau financier, pour rappel, en 2014, un montant de Fr. 89'197.20 avait été inscrit dans le passif. Ce montant, qui correspondait aux prestations des mandataires pour l'année 2014, avait été contesté. La facture a finalement été réduite à Fr. 52'758.-; ce montant a été versé en 2015.

A cela s'ajoutent deux factures des mandataires. Une de Fr. 108'000.- pour les prestations fournies de janvier à juillet 2015, et l'autre de Fr. 70'194.60 pour la période d'août à fin novembre 2015.

Les dépenses totales pour 2015 s'élèvent par conséquent à Fr. 141'755.40.

Espace régional des Pléiades

Conformément aux indications du rapport d'activités 2014 de la CIEHL, le projet d'Espace régional des Pléiades a été complété selon les vœux du CA de la CIEHL, soit en réintroduisant la partie d'accueil (dortoirs / vestiaires / etc.) qui avait été supprimée pour des raisons budgétaires.

Le dossier de mise à l'enquête publique complémentaire du projet, accompagné d'une note de synthèse, a été présenté au CA de la CIEHL en mars 2015, en vue d'un accord de principe pour un soutien de Fr. 600'000.-.

Sur la base de l'extension de la capacité d'accueil (classes / camps sportifs / etc.) de l'Espace régional des Pléiades et des explications fournies par les représentants des municipalités de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, le CA a confirmé l'intérêt public régional du projet et accepté le principe d'un soutien de la CIEHL à hauteur du montant demandé de Fr. 600'000.-.

À l'unanimité, les dix municipalités de la Riviera ont également reconnu l'intérêt public régional du projet et accepté une participation financière de la CIEHL à hauteur du montant demandé de Fr. 600'000.-.

Sur cette base, le SAI a rédigé un projet de préavis CIEHL sur lequel les municipalités ont été consultées en décembre 2015 et qu'elles ont toutes validé moyennant quelques légères modifications / compléments.

Le préavis complété sera transmis aux conseils communaux. Une séance d'information pour les commissions des CC est prévue début février 2016.

Suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

L'essentiel des informations concernant la suite du PA T/U est développé dans le rapport d'activités 2015 de la CORAT, chargée du suivi des études menées suite au PA Rivelac, pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2015, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera.

⇒ *Mandat de coordination générale du projet*

Les partenaires de l'agglomération ont validé la reconduction du mandat de coordination générale au bureau team+ pour la période 2015-2018, correspondant au calendrier des PA de 3^{ème} génération. Toutefois, n'ayant pas de PA de 3^{ème} génération en cours, le cahier des charges du mandataire a été reconsidéré et le budget diminué à Fr. 20'000.- par année, correspondant à un total de Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018.

De même, à la demande du Canton de Vaud, la convention de financement entre les partenaires et le contrat de mandat du bureau team+ ont été mis à jour et acceptés par l'ensemble des partenaires en décembre 2014.

Le principe de la clé de répartition pour le dit mandat a été maintenu, soit pour mémoire :

- répartition à parts égales entre le Canton de Vaud (50%) et les communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Point de situation financier pour 2015 (montants TTC) :

- montant facturé à l'ensemble de l'agglomération Fr. 17'142.10
- part de la Riviera financée par la CIEHL Fr. 5'714.00

⇒ *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le budget accepté de Fr. 73'400.- a permis de couvrir la période 2012-2014, le total des dépenses s'est élevé au final à Fr. 71'738.70 (montants TTC).

Le mandat a été reconduit en 2015, afin que le dit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, en étroite collaboration avec le SAI.

Sur le montant total budgété de Fr. 50'000.- en 2015, le montant dépensé s'élève à Fr. 40'491.35 (montants TTC).

⇒ *Etude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux*

Le mandat d'étude a été attribué en février 2015 à une équipe pluridisciplinaire composée des bureaux RR&A et Hüslér & Associés architectes paysagistes pour un montant de Fr. 99'940.- TTC.

Le pilotage de l'étude est assuré par la CORAT en partenariat avec la DGMR, qui assure également la coordination du projet avec le secteur du Haut-Lac, en particulier en lien avec la desserte en transports publics du futur hôpital Riviera-Chablais.

Le canton participe au financement de l'étude à hauteur de 30% au maximum, le solde étant pris en charge par les dix communes de la Riviera au travers du budget de la CIEHL.

Pour l'année 2015, un montant total de Fr. 84'598.20 a été dépensé, correspondant aux trois premières phases de l'étude portant sur le diagnostic, les principes d'aménagement et les interventions par séquence sur les 13 km de cet axe majeur traversant de part en part la Riviera. La part de la Riviera correspond à un montant TTC de Fr. 59'218.70, en ligne avec le montant de Fr. 60'000.- inscrit au budget 2015.

⇒ *Etude de développement du réseau de TP de la Riviera*

Le mandat d'étude a été attribué en décembre 2014 au bureau Christie & Gygax ingénieurs (C&G) et l'étude a pu démarrer dès janvier 2015. Le montant total de l'offre d'étude s'élève à Fr. 115'000.- TTC.

Pilotée par la CORAT en partenariat avec la DGMR, le suivi de l'étude est assuré par un COPIL composé de délégués municipaux des conseils d'administration des VMCV et de MVR, ainsi que de représentants techniques de la DGMR, des communes, des sociétés de transports, du SAI et de team+ (mandat d'appui et de coordination technique pour la CORAT).

Il est rappelé que les deux communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz sont les initiatrices d'une démarche "réseau TP", afin de régler rapidement la question de la desserte de La Veyre, ainsi que dans les hauts des deux communes. Au final, le périmètre a été élargi à l'ensemble de la Riviera (cf. rapport d'activités 2014 de la CIEHL). Compte tenu des besoins particuliers de Blonay et de St-Légier, qui nécessitent d'aller jusqu'au stade d'un avant-projet, le mandat d'étude prévoit une participation financière de leur part.

La répartition financière pour l'ensemble du mandat d'étude prévoit une participation de la Riviera à hauteur de Fr. 50'000.- (budgets 2015 / 2016 de la CIEHL), uniquement sur la stratégie et les études sectorielles de l'étude, une participation de la DGMR pour un montant de Fr. 40'000.- portant sur l'ensemble du mandat, ainsi qu'une participation de Fr. 25'000.- à répartir entre Blonay et St-Légier pour la phase d'avant-projet qui leur est propre.

Compte tenu de cette répartition plus complexe qu'une clé de répartition usuelle, il a été convenu entre les différents partenaires que la CIEHL avancerait le total du paiement des factures et que la part des autres partenaires serait facturée sur la base du décompte final.

Le montant figurant dans les comptes 2015 pour cette étude correspond au budget, soit Fr. 45'000.-. La CIEHL a cependant honoré les factures du bureau C&G pour un montant total TTC de Fr. 78'000.-. Lorsque l'étude sera finalisée, au printemps 2016, la CIEHL pourra facturer leur participation aux autres partenaires. Un montant de Fr. 33'000.-, correspondant à la différence entre le montant budgété et le montant réellement dépensé en 2015 a donc été inscrit dans les actifs transitoires.

⇒ *Perspectives 2016*

L'année 2016 correspondant à un changement de législature, la CORAT a estimé plus opportun de profiter de cette période pour se concentrer sur la finalisation des mandats d'études en cours, ce qui permettra de procéder à un bilan des actions menées durant cette dernière législature et de déterminer les priorités pour la suivante.

Examen des comptes 2014 / budget 2016 par la Commission de gestion

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 5 mai pour l'examen des comptes 2014 et le 30 septembre pour l'examen du budget 2016. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Ont été principalement abordées les études découlant du projet d'agglomération, l'Espace régional des Pléiades, ainsi que l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2014 et le budget 2016 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2015

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2014, ont atteint le montant de Fr. 390'155.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'720.61, le total des revenus s'élève donc à Fr. 391'875.61.

S'agissant des dépenses 2015, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différentes études en cours, elles ont été de Fr. 150'424.05 pour la suite des études "transports et urbanisation et de Fr. 141'755.40 pour l'étude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 13'818.-, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 69.43..

Le montant total des charges s'élève par conséquent à Fr. 306'066.88. Le résultat net de l'exercice 2015 est de Fr. 85'808.73 et le capital disponible de Fr. 2'194'699.17 au 31 décembre 2015.

Annexe : Comptes 2015